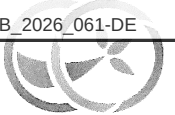


Délibération 2026-061

SMICTOM
Centre Ouest

Comité syndical du mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, mardi 6 octobre à 08h30, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le vendredi 25 septembre 2026, s'est réuni à la salle de réunion de l'UVO (Point Clos à Gaël), sous la présidence de M Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents : Mme BOUGAULT, M BRIAND, M CHEVALIER, MME MAILLARD, M MARIE
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés :

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents : M PERTUISEL
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés : M PELLOUOIS, M DELAUNAY

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents : M. BANCHEREAU, M BARAZER, M BERREE, M BOUILLAND, M CHEVALIER, M HAUPAS, M RAOULT, MME ROBIN, M VALLET
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés : M DESMET, M PANNETIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents : Mme BESNARD, M DAVID, M GAUTIER, M GOBIN, M GUINARD, M LOHAT, M PIEDERRIERE, M RAMEL, M SOURDAINE, M VITRE Didier,
2. Ont donné Pouvoir : M CHICOINE à M LOHAT, M BRIAND à M SOURDAINE, M VITRE Pierre à M GUINARD
3. Excusés : MME THOMAS

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents : M BEAUJEAN, Mme BERREE, M CHEREL, M HEUZE, M HUBERT, M JOUAN, M LEBORGNE, M MENGUY, M MEURICE, M POULAIN,
2. Ont donné Pouvoir : M BARBE à M LEBORGNE, M BLOUET à M GOBIN, MME BONDON à M JOUAN, M RONSIN à MME BERREE
3. Excusés : M COLLET

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents : Mme CLERO, M MANENC, M MORIN
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés : M ARGENTIN, M. CHAUMORCEL, M GICQUEL, M PIRON

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents : M DUVIC, M GOUELLO, MME LEVASSEUR, M. POIRIER
2. Ont donné Pouvoir : MME HERVE à M GOUELLO
3. Excusés : M BELLEC, M JOSSE, M NARAT

Secrétaire de séance : M LOHAT

Assistaient également à la réunion :

Commune de Le Verger (M BIGER), Services du SMICTOM : M BOHANNE, M ROUAULT

Séance close à 11h00

M LOHAT est nommée secrétaire de séance.

Objet : BRETI SUN autorisation cession d'actifs au profit des sociétés citoyennes

LE SMICTOM CENTRE OUEST est associé de la société BRETI SUN ISDND. Pour rappel, cette société a pour objet de développer, construire et exploiter 6 centrales photovoltaïques au sol sur le département d'Ille-et-Vilaine.

A ce jour, l'actionnariat de la SAS BRETI SUN ISDND est ainsi composé :

- ENERG'IV : 28,22 %
- S3TEC : 14,11 %
- RENNES METROPOLE : 14,11 %
- **SMICTOM CENTRE OUEST : 14,11 %**
- SMICTOM VALCOBREIZH : 14,11 %
- COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES D'EMERAUDE : 14,11 %
- CIREN : 0,40 %
- LES SURVOLTES : 0,40 %
- Centrales Villageoises Rance Emeraude (CVRE) : 0,40%

Rapidement au cours du développement les associés fondateurs ont convenu d'augmenter les prises de participations des sociétés citoyennes CIREN, LES SURVOLTES, CVRE, compte tenu notamment de la levée de fonds citoyens qu'elles ont effectuée afin de financer une partie des projets portés par BRETI SUN ISDND.

Cela implique une cession d'actions des associés du collège public de la société vers les sociétés citoyennes pour atteindre la répartition suivante :

- ENERG'IV : 28,22 %
- S3TEC : 10,15 %
- RENNES METROPOLE : 10,16 %
- **SMICTOM CENTRE OUEST : 10,15 %**
- SMICTOM VALCOBREIZH : 10,15 %
- COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES D'EMERAUDE : 10,15 %
- CIREN : 7 %
- LES SURVOLTES : 7 %
- CVRE : 7 %

Pour LE SMICTOM CENTRE OUEST, cela implique concrètement de céder au maximum 982 des actions qu'elle détient dans la SAS BRETI SUN ISDND au profit des sociétés CVRE, CIREN et LES SURVOLTES, répartie en :

- 327 actions pour CIREN
- 327 actions pour LES SURVOLTES
- 328 actions pour CVRE

La valeur de l'action cédée est de 25,67 € contre 10 € de valeur d'origine.

Après avoir pris connaissance du projet d'augmenter la prise de participation des sociétés citoyennes au capital de la SAS BRETI SUN ISDND,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE la cession d'actions, à valeur nominale, par LE SMICTOM CENTRE OUEST d'au maximum 982 des actions qu'elle détient dans la SAS BRETI SUN ISDND au profit des sociétés CVRE, CIREN et LES SURVOLTES, répartie comme il suit :**
 - o Cession de 327 actions au profit de la SAS CIREN (RCS 850 580 713)
 - o Cession de 327 actions pour la SCIC-SAS LA COOPERATIVE DES SURVOLTES (RCS 843 122 250)
 - o Cession de 328 actions pour la SAS CVRE (RCS 904 926 672)
- **AUTORISE M. Le Président à signer les contrats de cession d'actions et tout autre acte nécessaire auxdites cessions.**

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 6 octobre 2026

Nombre de délégués en exercice :	63
Nombre de délégués présents :	42
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de voix pour :	50
Abstentions :	0
Contre :	0

Le Secrétaire de séance, Le Président,

Hubert GUINARD

Délibération 2026-061 BRETI SUN autorisation cession d'actifs

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 035-253500995-20261006-DB_2026_061-DE